

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES :

SYBERT, à l'attention de M DEVESA Cyril, Président du SYBERT, 4, rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON, Téléphone : 0381878936, Courriel : contact@sybert.fr , Fax : 0381878941, Adresse internet : <http://www.sybert.fr>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

Accès électronique à l'information (URL) : <http://www.marches-securises.fr>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique : <http://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCEDURE CONJOINTE :

I.3) COMMUNICATION :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Organisme de droit public.

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Environnement.

Section II : Objet

II.1) ETENDUE DU MARCHÉ:

II.1.1) Intitulé :

Transport de bennes de déchets "incinérables" issues des déchetteries du SYBERT

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Transport. Ordures ménagères (prestations).

Descripteur principal : 90512000

II.1.3) Type de marché : Service.

II.1.4) Description succincte :

Les prestations attendues sont le transport des bennes « incinérables » depuis les déchetteries du SYBERT jusqu'à l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique du SYBERT). Le titulaire aura la responsabilité et la charge de venir chercher les bennes pleines sur les sites du SYBERT et de les transférer jusqu'à l'unité de valorisation énergétique appartenant au SYBERT (choix imposé par le SYBERT), en utilisant les bennes appartenant et mises à disposition par le SYBERT..

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 600 000 €

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

II.2) DESCRIPTION :

II.2.1) Intitulé :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

Mots descripteurs : Transport. Ordures ménagères (prestations).

Code(s) CPV additionnel(s) : 90512000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRC21.

Lieu principal d'exécution : L'UVE du SYBERT est située rue Albert Einstein à BESANCON (25000). Le SYBERT gère 16 déchetteries sur son territoire du Doubs.

II.2.4) Description des prestations :

Forme de marché : à bons de commande avec maximum. Attribution d'un marché unique.

Accord-cadre conclu pour une période initiale courant de la notification jusqu'au 31/12/2023.

Montant total des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre :

Période n°1 Maximum HT 300 000,00 euro(s) Période n°2 Maximum HT 150 000,00 euro(s)

Période n°3 Maximum HT 150 000,00 euro(s) Total : 600 000,00 euro(s)

II.2.5) Critères d'attribution :

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité :

Valeur technique/Pondération : 40%

Prix/Pondération : 60%

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 600 000.00 €

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Nombre de périodes de reconduction fixé à 2, durée de chaque période de reconduction de 12 mois, et durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, jusqu'au 31 décembre 2025.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : oui

II.2.11) Information sur les options

Options : Oui

Description des options : Possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail;

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles;

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat; Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat;

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIEES AU MARCHE :

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Début d'exécution de l'accord-cadre à compter de la date de notification du contrat. Prestations réglées par des prix unitaires Prix révisables annuellement. Avance de 5% accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. Modalités de financement des prestations : ressources propres du SYBERT. Aucune clause de garantie financière prévue. Aucune garantie financière prévue en contrepartie du versement de l'avance.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION :

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

03/01/2022 à 12 H 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : 03/01/2022 à 14 H 00

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr).

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie

électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants : - lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; - lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : SYBERT Service Marchés 4 rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Numéro de la consultation : 21_66

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes : la visite des sites n'est pas obligatoire, elle est à la libre appréciation des candidats. En cas de demande de visite d'un ou plusieurs sites concernés, le candidat devra prendre rendez-vous auprès du Service Déchetterie du SYBERT avec un délai de prévenant de 7 jours minimum.

La prise de rendez-vous se fera exclusivement par mail : -fabien.david@sybert.fr - mickael.cau@sybert.fr -etienne.poitout@sybert.fr -stephane.cuby@sybert.fr

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS :

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Besançon, 30, rue Charles Nodier, 25044 BESANCON CEDEX

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Besançon, 30, rue Charles Nodier, 25044 BESANCON CEDEX

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

26/11/2021